

TritoutMob, séance du 18 mars 2008

Présents

Jean-Noël Maillard, Marlyse Fleury, Bernard Prétôt, André Gaudreau, Jean-Robert Dobler, Joël Maitin, Jean-Baptiste Maître, Pierre Zimmermann, Ronald Ermatinger, Roberto Segalla, Roland Jecker, Claude Gorrara

Excusé : Louis-Joseph Fleury

Ordre du jour

1. Notes de la dernière séance du 20 février 2008
2. Présentation des derniers documents préparés par Jean-Robert Dobler
3. Préparation de la séance d'information avec les autorités des communes du Val-Terbi
4. Echéancier

1. Notes de la séance du 20 février 2008

Les notes de la séance du 20 février sont passées en revue et acceptées. Les remarques suivantes sont apportées :

- a) les transporteurs ont jusqu'au 25 mars pour manifester leur intérêt pour le projet
- b) la question de savoir si les déchets verts sont compris dans la liste des déchets pris en charge par le Tritout mobile est ouverte. De même que les déchets inertes (pour la quantité) et les déchets encombrants
- c) il s'agira de donner un cadre précis aux conseils communaux lors de la séance du 22 avril prochain

2. Présentation des derniers documents préparés par J.-Robert Dobler

a) détail du crédit d'investissement "Tritout mobile", d'un montant hors TVA de Fr. 145'000.00, comprenant :

- 6 plates-formes pour Corban, Mervelier, Montsevelier, Caritas Montcroix, Tritout central et Courroux
- 69 bennes de différentes grandeurs
- 96 cadres + réserve

Questions ou remarques :

- si le projet-pilote ne continue pas après les 2 ans, qu'est-ce qu'on fait avec le matériel ? Investissement de base revu à la baisse pour cette raison, d'autre part le nombre de bennes est adaptable en fonction des besoins et de l'évolution du projet
- utilisation du véhicule : env. 20 % pour gérer les 6 plates-formes
- prévoir les heures ouverture des éco-points ou des déchèteries locales et à quelle cadence elles seront ouvertes ? Ouverture large sur une période plus longue ou ouverture limitée mais plus souvent à définir. Par exemple, pour les déchets spéciaux des ménages, les centres de récupération sont ouverts 2 heures par mois et ça fonctionne.
- prévoir la surveillance des déchèteries et l'application de mêmes règles pour tous
- définir les limites entre les déchets provenant de petits travaux domestiques et les déchets inertes issus de travaux demandant un permis de construire et nécessitant la pose d'une benne (compétence de la commune)
- la question de savoir si le Tritout centre sera ouvert à tous les habitants du Val-Terbi pendant le projet-pilote est largement débattue.

- Arguments pour :
- gestion groupée des déchets dans le Val-Terbi, donc logiquement le Tritout centre doit être ouvert à tous
 - toutes les taxes communales iront dans un pot commun, donc mêmes prestations pour tous

- Arguments contre :
- pas créer un appel d'air sur Vicques, écobilan négatif
 - favoriser les éco-points locaux
 - d'abord décentralisation puis évaluation après 2 ans

Une majorité de la commission est contre l'ouverture du Tritout centre à tous les habitants du Val-Terbi.

b) problématique des déchets encombrants

M. Roland Jecker aborde la question des déchets encombrants et propose la mise en place s'un système sur appel pour éliminer les déchets encombrants. Cette solution est encore au stade de la réflexion mais aurait les avantages suivants :

- seul les déchets encombrants seraient pris
- le poids des déchets serait ensuite facturé aux personnes faisant appel à ce service (ou aux communes comme maintenant, car l'élimination des déchets encombrants est compris dans la taxe communale de base)
- le nouveau camion aurait donc une plus grande utilisation et serait donc amorti plus convenablement

Il faudrait donc équiper le nouveau camion 6.5 tonnes d'un système de pesage. Voir si techniquement c'est faisable et à quel coût.

Remarques ou questions :

- cette solution existe déjà dans certaines villes comme Neuchâtel
- à Porrentruy les privés doivent amener leurs déchets encombrants dans un centre de tri
- cette activité serait complémentaire pour Caritas, qui donne une 2^e vie aux meubles en bon état, les autres étant déjà amenés au SEOD pour y être ensuite éliminés. Revalorisation si possible, 2^e vie ou élimination
- les déchets encombrants sont un déchet à problème pour tous les acteurs de la valorisation et de l'élimination des déchets. Le problème de concurrence est donc moindre avec les entreprises de transport

c) déchets verts des communes

Les déchets verts représentent une charge importante dans le budget des ordures pour la commune de Courroux. Une partie des déchets verts est ramassé par le système porte à porte et l'autre partie par le système du bout de champ, comme les autres communes du Val Terbi, sauf Montsevelier et Mervelier. Il y a des contrats en cours avec des agriculteurs. La solution préconisée est une solution locale hors Tritout pendant les 2 prochaines années et réflexion pendant ce laps de temps. Il faudra faire un calcul pour enlever la part des déchets verts dans la taxe communale de chaque commune.

d) tableau achat ou location d'un véhicule

a) achat d'un véhicule : charge de Fr. 44'248.00 pour 2 ans

b) location d'un véhicule : charge de Fr. 48'912.00 pour 2 ans (offre maison Fraikin)

Remarques :

- si le projet s'arrête après 2 ans, il est plus facile de vendre le véhicule avec les plates-formes et les bennes
- attendre la réponse des transporteurs d'ici au 25 mars

e) tableau récapitulatif général

Le tableau des coûts du Tritout mobile et des produits des taxes est présenté. Comme :

- les coûts des investissements des communes ne sont pas tous compris dans les charges
- la ristourne SEOD n'est pas incluse partout ou enlevée partout
- la question des charges des déchets verts devant être clarifiée
- certains comptes des ordures (1100 dans les comptes communaux) étant incomplets et concernent l'année 2006

une copie du compte des ordures 1100 concernant l'année 2007 sera demandée aux communes du Val-Terbi et traité lors d'une séance spéciale le 26 mars.

3. Préparation de la séance d'information avec les autorités des communes du Val-Terbi

- une lettre d'invitation à participer à une séance d'information le mardi 22 avril prochain a été envoyée aux autorités communales des villages du Val Terbi le 25 février 2008 par le SEOD au nom de la commission
- une délégation de la commission a rencontré M. Jean-Louis Sangsue, chef du Service des communes, pour parler de la procédure à suivre pour la mise en place de la phase-pilote, qui commencera le 1^{er} janvier 2009. Il trouve judicieux que la procédure de décision passe par les Assemblées communales, qui seront de toute façon convoquées avant les vacances d'été pour passer les comptes, et ce pour les raisons suivantes :
- la question des compétences entre le conseil communal et l'assemblée dépend du montant de la dépense et varie d'une commune à l'autre
- une bonne information donnée à la population est toujours utile, de même que d'intégrer celle-ci dans le processus de décision
- la phase-pilote pourrait déboucher sur une augmentation de la taxe communale dans le futur, voire une adaptation dès 2008
- les autorités communales pourraient changer à la fin de l'année lors des élections

Il est d'autre part souhaitable d'avoir de la part des communes un engagement à long terme. Le SEOD ne voudrait pas investir dans le projet et combler le déficit de fonctionnement pendant les 2 ans et que des communes se retirent après parce qu'elles doivent adapter leurs taxes communales. La question d'établir une convention avec les communes reste ouverte. Un tractandum à ajouter à l'ordre du jour des assemblées communales sera préparé par M. Jecker.

Décision est prise que la commission se rencontre encore une fois avant le 22 avril pour clarifier les points en suspens. Une présentation du projet à l'aide de Powerpoint sera préparée d'ici là.

4. Echancier

- séance préparatoire avec M. Jean-Robert Dobler, M. Ronald Ermatinger, le SEOD, le mercredi 26 mars à 13 h 30 (rue St-Henri 5)
- prochaine séance de la commission Tritout mobile le lundi 14 avril 08 à 17 h 00 (Vicques)
- séance de la commission le mardi 22 avril 08 à 17 h 00 à Vicques, suivie par la rencontre avec les autorités communales du Val Terbi à 18 h 00. Un apéritif est prévu à la

fin

- conférence de presse le vendredi 23 mai 08 en matinée dans un lieu à définir
- information publique le mercredi 28 mai 08 à 20 h 00 à Vicques